

VIOLENCES CONJUGALES

Bilan d'expérimentation

DEPUIS SIX MOIS, UN DISPOSITIF D'ASTREINTE POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EST EXPÉRIMENTÉ DANS LE RHÔNE. Le 8 mars, l'association gérante Viffil SOS Femmes en a dressé le bilan. Vingt-huit femmes et 44 enfants ont été mis à l'abri en urgence, pour cinq nuits prolongeables à dix. Au total, 83 situations ont été signalées par des appels de la police ou de la gendarmerie. Grâce à une astreinte 24 heures/24, tenue par six salariés volontaires, « nous évaluons avec les services de police et de gendarmerie la situation: si l'on craint le passage à un acte grave, nous avons deux chambres d'urgence laissées vacantes par deux associations partenaires », explique Céline Jofferand, directrice adjointe de Viffil. À la suite de la mise en sécurité, « nous mobilisons tout notre réseau; si nous n'avons pas d'autre solution, le relais se fait à l'hôtel ou en hébergement d'urgence. Notre credo: pas de sorties sèches », précise Élisabeth Liotard, présidente de l'association. Parfois, les femmes « reprennent lien avec la famille » ou regagnent leur logement, si leur conjoint en est éloigné. Durant les nuitées, un accompagnement s'établit et des démarches sont engagées, par exemple pour une ordonnance de protection. « Souvent, ce sont des femmes qui veulent continuer à être accompagnées, relève Céline Jofferand. L'urgence n'est qu'une petite part de notre travail. » Auparavant, les services de police sollicitaient un hébergement d'urgence auprès du 115. Ce qui posait le problème du « temps d'attente » et de professionnels « non formés à la spécificité des violences conjugales », pointe la directrice adjointe. Aujourd'hui, y compris « au-delà des situations d'urgence, des policiers nous appellent pour réfléchir ensemble à la meilleure orientation ». Élisabeth Liotard estime donc que ce dispositif d'astreinte « fait ses preuves ». La présidente espère le faire connaître plus largement pour toutes les femmes du Rhône, et peut-être le voir s'étendre « à d'autres départements ». Au 3 mars, on dénombrait 30 femmes tuées en France par leur conjoint ou ex-conjoint depuis le début de l'année, soit un féminicide tous les deux jours – près de deux fois plus qu'en 2018 à la même période. Soutenu par un financement de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité et du ministère de la Justice, le dispositif de Viffil SOS Femmes est reconduit pour toute l'année 2019. ● MAÏA COURTOIS